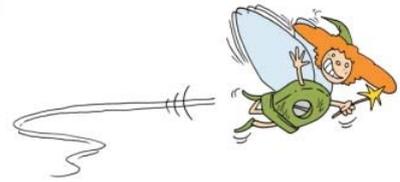




SID



Labellisation Région de l'énergie Quels avantages?

Michel Hirtzlin, chef de service SID

Assemblée de l'agglomération - 17 septembre 2015



SOMMAIRE

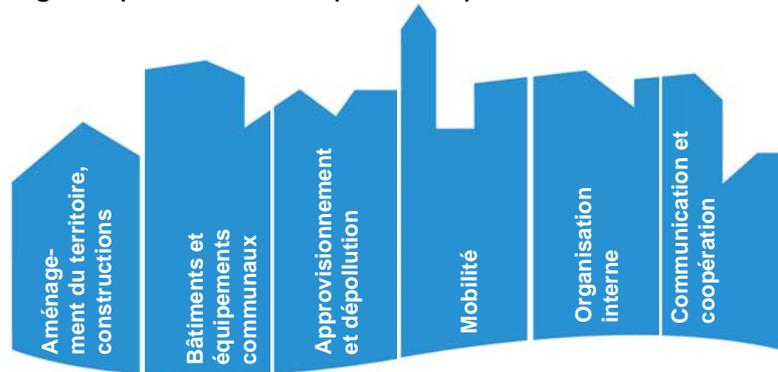
1. Le label Cité de l'énergie
2. Contexte énergétique
3. Exemples concrets
4. Avantages d'une adhésion
5. Labellisation de l'agglomération
6. Processus de labellisation
7. Coûts
8. Organisation
9. Prochaines étapes





1. Le label Région de l'énergie

- Programme systématique à long terme d'économie d'énergie, de développement des énergies renouvelables et de réduction du bilan carbone
- Inscrit dans le programme SuisseEnergie de l'Office fédérale de l'énergie
- Distinction pour les communes qui réalisent concrètement une politique communale durable en matière d'énergie, de trafic et d'environnement
- Autorités, entreprises et citoyens tirent à la même corde «Stratégie 2050»
- 6 domaines intégrés qui couvrent la pluridisciplinarité des activités communales



« Les Cités de l'énergie illustrent la réussite d'une politique énergétique qui mise sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. » Doris Leuthard, Conseillère fédérale



2. Contexte énergétique

Situation énergétique actuelle en Suisse

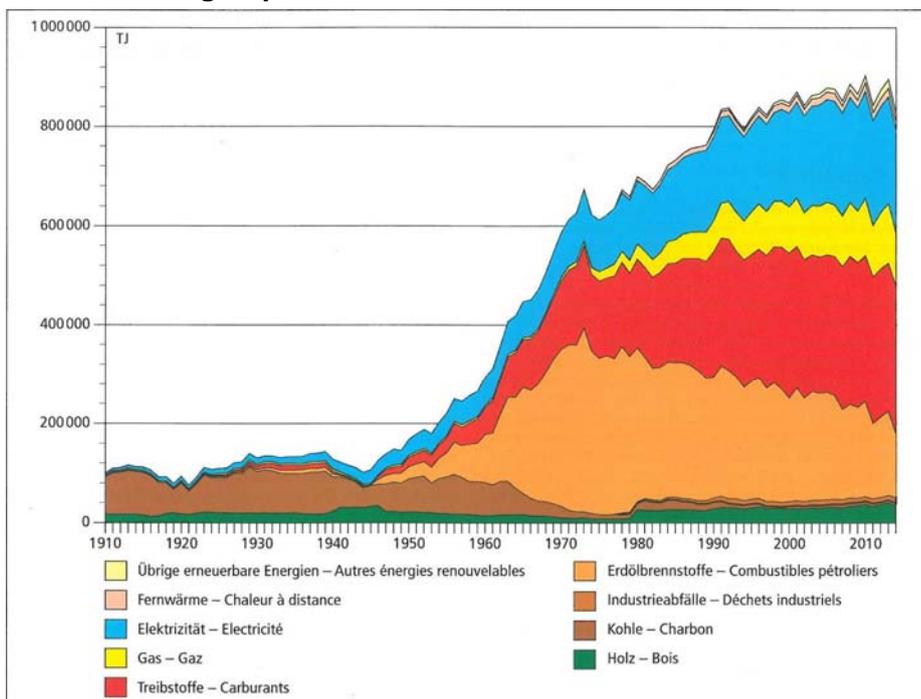


Fig. 1 Endenergieverbrauch 1910–2014 nach Energieträgern
Consommation finale 1910–2014 selon les agents énergétiques





Situation énergétique actuelle en Suisse

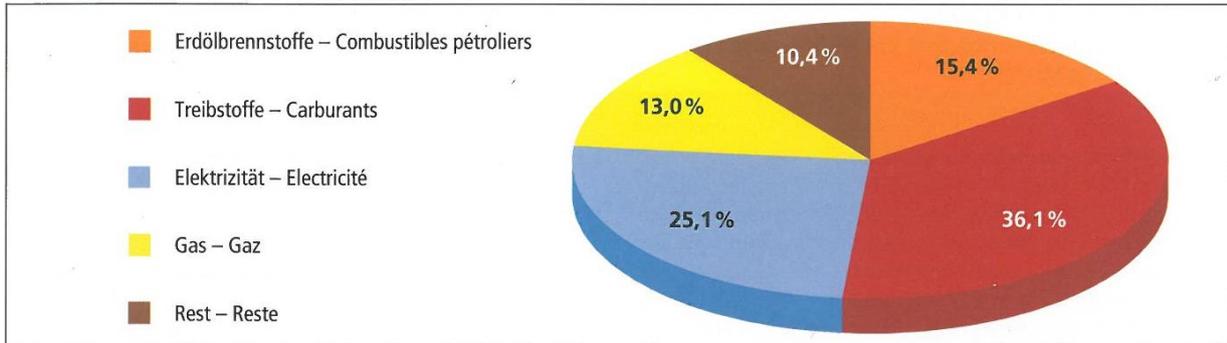


Fig. 2 Aufteilung des Endverbrauchs nach Energieträgern (2014)
Répartition de la consommation finale selon les agents énergétiques (2014)



Situation énergétique actuelle en Suisse

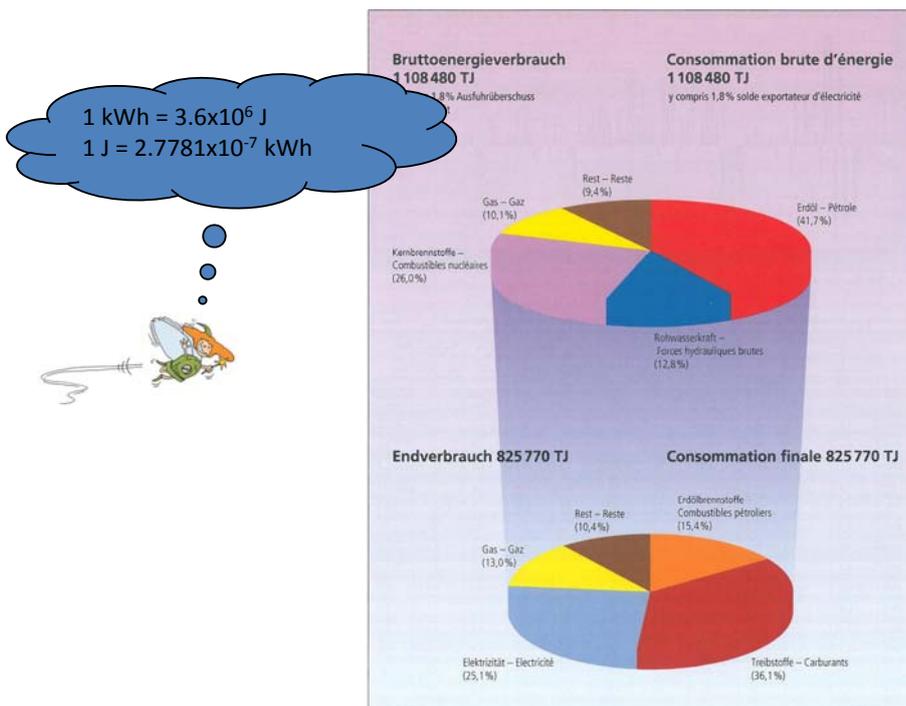


Fig. 6 Energieeinsatz und Endverbrauch der Schweiz 2014
Utilisation totale et consommation finale de la Suisse en 2014



34%...



Situation énergétique actuelle en Suisse

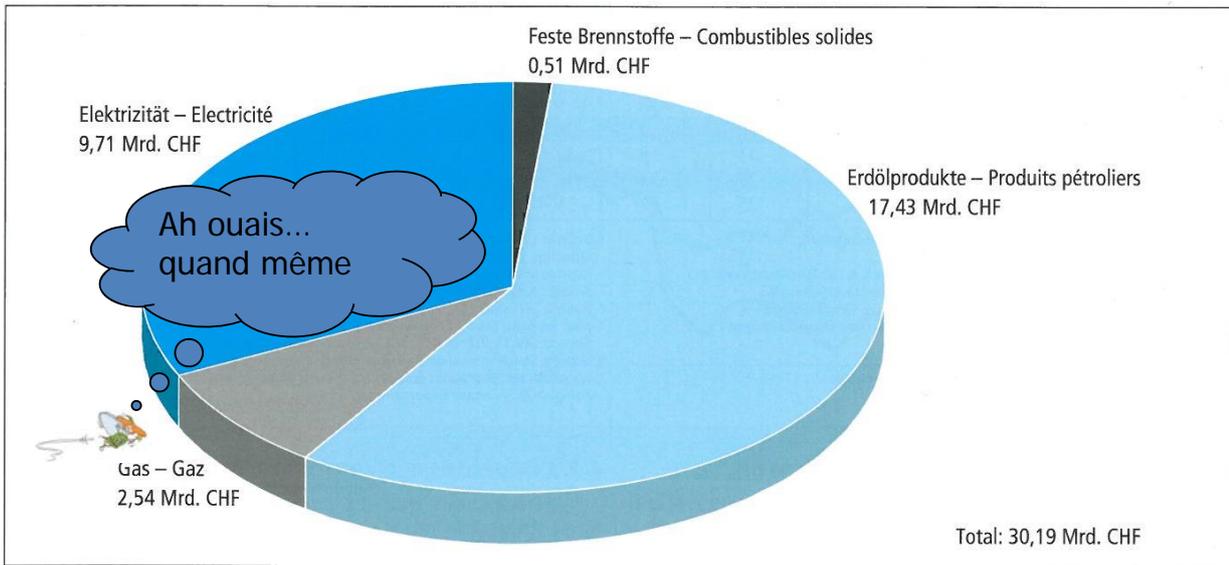
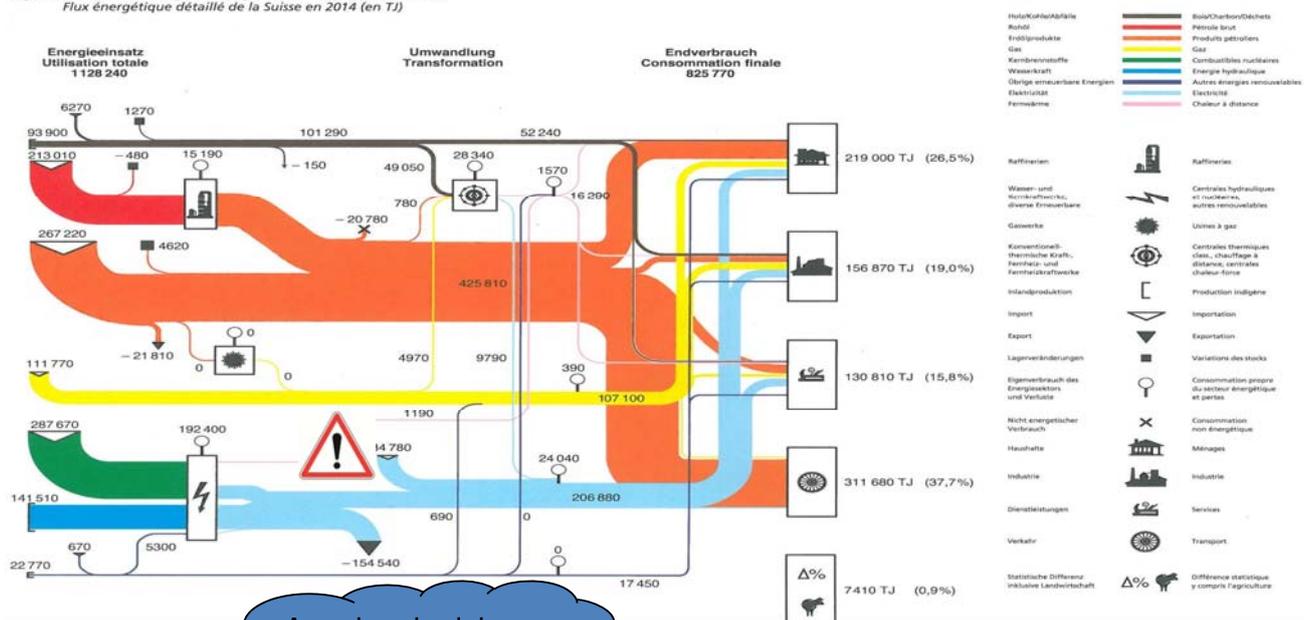


Fig. 13 Endverbraucher-Ausgaben für Energie 2014
Dépenses des consommateurs finaux d'énergie 2014



Situation énergétique actuelle en Suisse

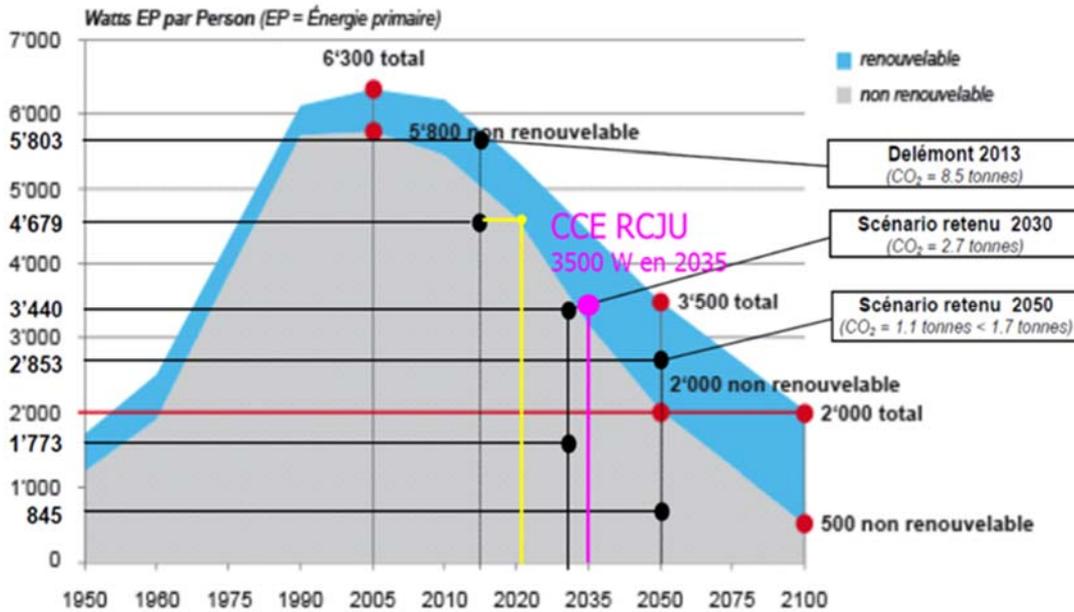
Fig. 5 Detailliertes Energieflussdiagramm der Schweiz 2014 (in TJ)
Flux énergétique détaillé de la Suisse en 2014 (en TJ)



Avec les shadoks, c'était plus simple...

CE QUI NOUS ATTEND : Exemple Delémont

Energie primaire totale (2013) : 611'000'000 kWh au total, dont 115'000'000 kWh électrique. Mise en adéquation avec les objectifs fédéraux et cantonaux.



Productions renouvelables rentables



energo®



Economie d'énergies dans les bâtiments, Constructions et assainissements efficients
Suivi énergétique des bâtiments



MINERGIE®



Eclairage public:
-Baisse de la consommation
-Baisse de la pollution lumineuse
-Programme de subventions fédérales

**Energies renouvelables**

- Soutien au développement par subventions selon modèle de Porrentruy (pas de SI)
- Construction d'installation comme Fontenais (pas de SI)
- Parc éolien Haute Borne sous RPC (subvention fédérale) initié en 2009 dans l'intérêt citoyen, en cours
- Investissements citoyens et collectifs = rendement financiers
- ...

Eclairage public

- Appel d'offre global pour l'assainissement en cours
- Collaboration avec Fontenais
- Collaboration avec Porrentruy
- Partage des charges
- Recherche de subventions fédérales (250'000.- à Delémont)

Mobilité et économie d'énergie

- Achat de véhicules efficients, voir électriques propulsés avec l'énergie photovoltaïque locale
- Programme de soutien aux privés (véhicules gaz)
- Programme de soutien pour le remplacement de pompes de circulation (soutien fédéral possible en s'unissant)
- Inventaire et priorisation de l'assainissement des bâtiments publics
- Programme de suivi (energo, enerschool, Minergie)

**SACEN SA - Achat d'énergie**

- Pour les besoins des bâtiments et infrastructures publics
- Pour les clients finaux
- Collaborations de 9 communes du Jura et Jura Bernois
- Energie 100% renouvelable (dès 2010 à Delémont = plus de nucléaire ni de fossile depuis!) BKW commence en 2016
- Economies de plusieurs millions CHF par année selon les marchés, ...

Conception directrice de l'énergie (CDE+PDE)

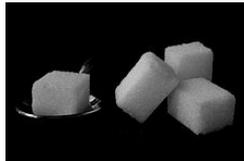
- Maîtrise stratégique
- Régionalisation des bénéfices de l'énergie par l'abandon du fossile en 2050, VISION SOCIETALE

Maîtrise de la chaîne de valeurs

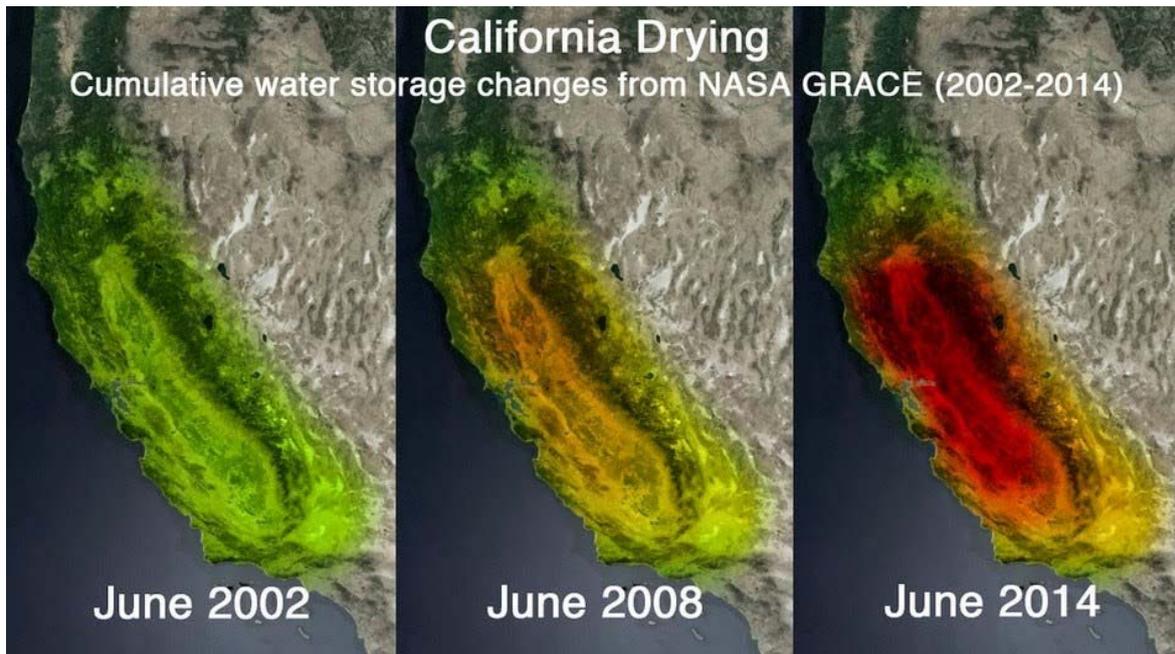
- A moyen – long terme retour de concession BKW, quid?
- Exploiter les réseaux énergétiques
- Profits pour la collectivité
- Stabilité pour les consommateurs
- Dans tous les domaines énergétiques

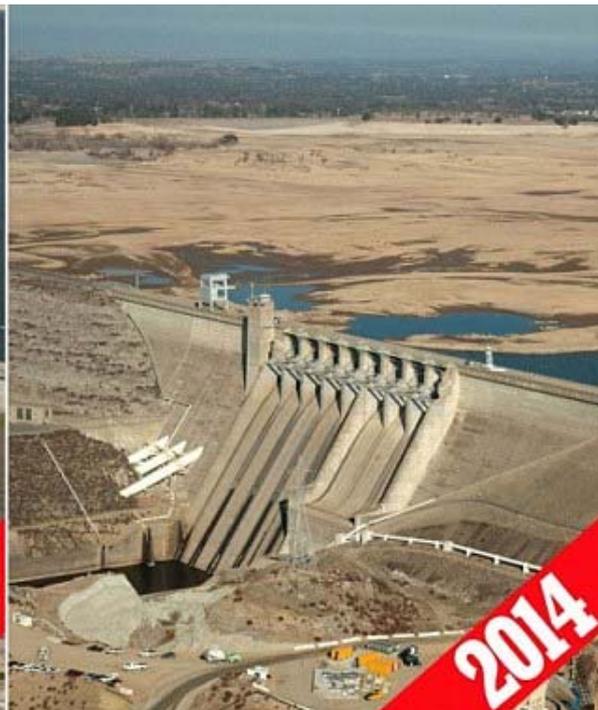
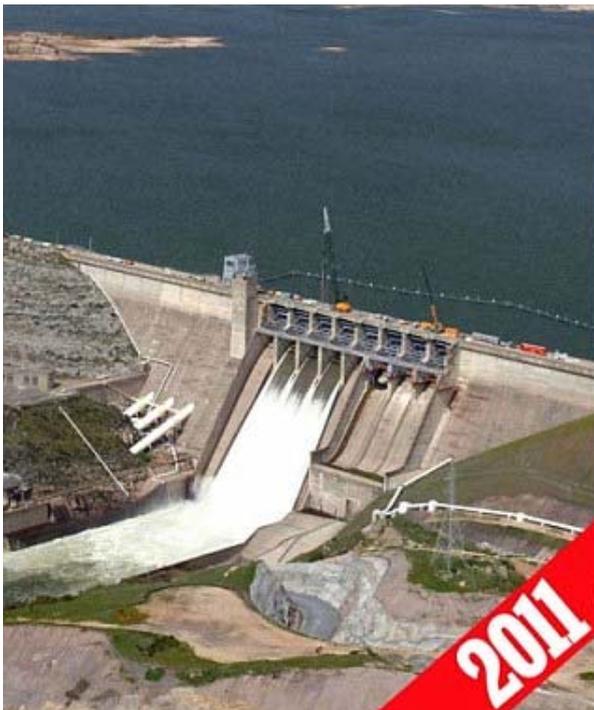


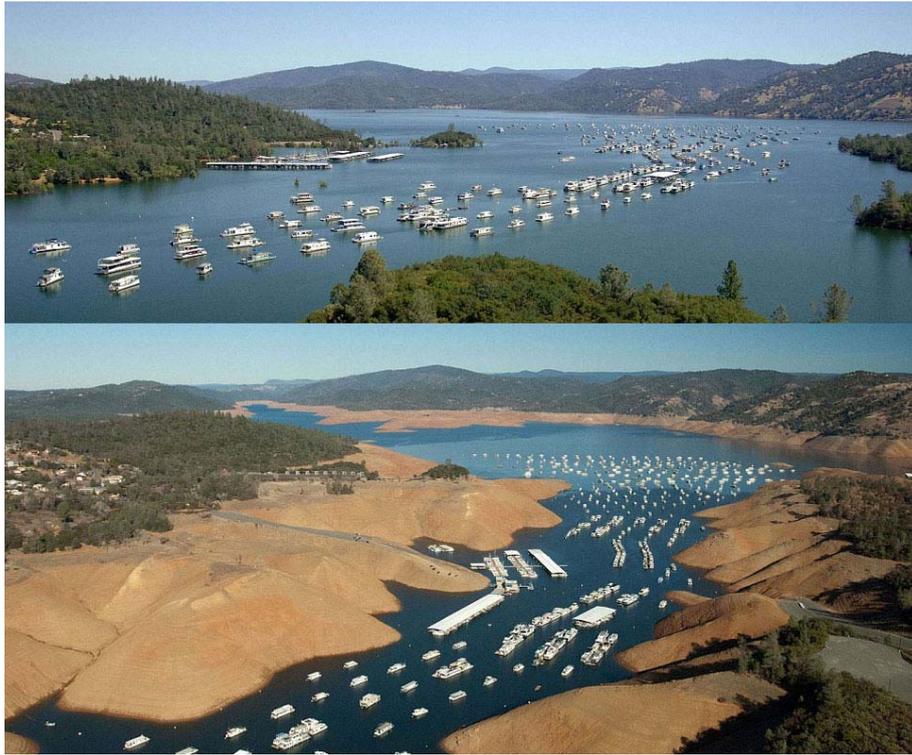
2 cafés par jours:
15 kWh/an
~300 gCO2/an
60 morceaux de «sucre CO2»



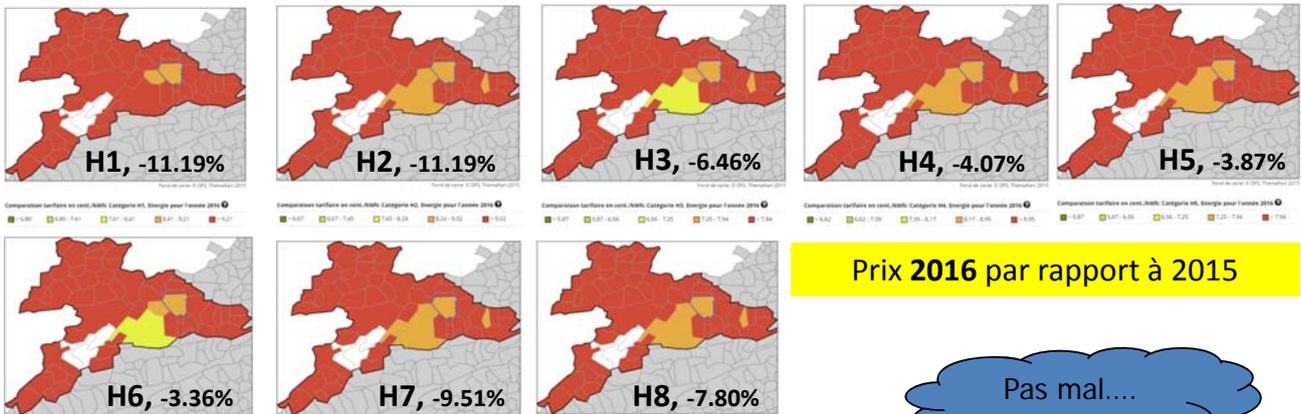
2 cafés par jours:
15 kWh/an
~15'000 gCO2/an
3000 morceaux de «sucre CO2»







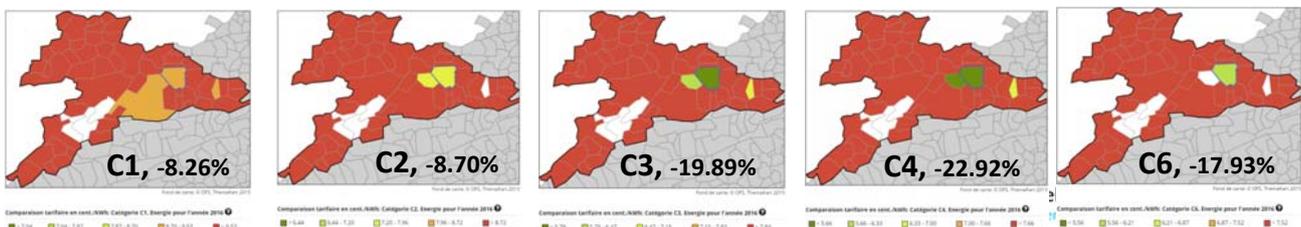
PRIX 2016 de l'énergie - ménages



Prix 2016 par rapport à 2015

Pas mal...

PRIX 2016 de l'énergie – industrie et artisanat





4. Avantages à devenir membre de l'Association Région de l'énergie?

Avantages:

- Vision stratégique commune cohérente à long terme par la création d'un plan d'actions évolutif à l'échelle du territoire
- Réduire la consommation d'énergie à l'échelle du territoire
- Réaliser des économies proportionnelles aux réductions de consommation
- Accès (connaissance) à des programmes de subventionnement
- Identification et priorisation des actions à mener (rapport coût/efficacité/bénéfice des actions)
- Garantie de la mise en adéquation avec les politiques énergétiques cantonale (CCE) et fédérale (LEne, Stratégie 2050)
- Bénéfice d'un contrôle qualité grâce aux audits
- Accompagnement et accès à un centre de compétences
- Réseau d'échange avec d'autres communes
- Delémont garde son label «Cité de l'énergie Gold»
- L'agglomération profite des acquis de Delémont pour la labellisation «Région de l'énergie», confirmé ce jour par Planair SA



5. Labellisation de l'agglomération

Une suite logique et de nombreuses opportunités

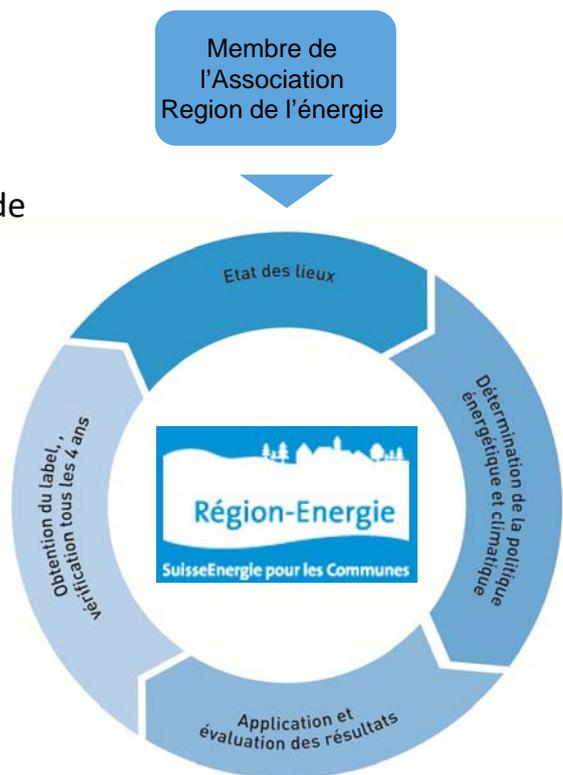
- Nombreuses synergies déjà en place: programme en général, dont notamment : transports publics, approvisionnements énergétiques, développement des énergies renouvelables, etc.
- Ressources humaines et financières partagées
- Mandats communs à garantir pour une cohésion des démarches et résultats obtenus (économies financières également)
- Expérience de Delémont, Cité de l'énergie depuis 1999 et Cité de l'énergie eea®gold depuis 2007
- Engagement dans la charte de décembre 2007 «L'agglomération de Delémont prévoit...de se profiler comme région modèle et vise à l'obtention du label Cité de l'énergie pour son ensemble»
- Coordination PDR – PA3
Liens étroits entre aménagement du territoire, transports, urbanisation et énergie



Pas à pas vers le label Région de l'énergie

Processus d'amélioration continue

1. Adhésion à l'association
2. Demande formelle à adresser à l'association Cité de l'énergie pour une reconnaissance de candidature «Région de l'énergie»
3. Etat des lieux des actions déjà menées (assainissement de bâtiments, planification énergétique territoriale, projet liés à la mobilité, etc.) -> **utilisation du RAPPORT CSD**
4. Elaboration du programme de politique énergétique et **création d'un groupe de pilotage au niveau de l'Agglomération**
5. Application du plan d'action
6. Evaluation – audit
7. Certification - obtention du label



Budgets prévisionnels de fonctionnement (TTC ; en francs)	2016	2017	2018	2019	2020 (pour info)
Cotisation	5'200	5'200	5'200	5'200	5'200
Etat des lieux et demande de certification	30'240	-	-	-	Re-audit 21'600
Délégué à l'énergie de l'Agglo	21'600	10'800	10'800	10'800	16'200
Total des charges	57'040	16'000	16'000	16'000	43'000
Subventions					
Programme petites communes	9'000				
Finalisation état des lieux selon « Offre audit 2015 intranet »	4'000				
Obtention certification (50 % des points) seulement si labellisée	10'000				10'000
Total des subventions	23'000	-	-	-	10'000
Coûts nets	34'040	16'000	16'000	16'000	33'000
Total des charges nettes de 2016 à 2019				82'040	



- **Décisions** : Assemblée de l'agglomération pour le label, propriétaires des bâtiments pour les mesures à prendre
- **Suivi** : Commission d'aménagement de l'agglomération
- **Supervision** : Services industriels Delémont, pour assurer la cohérence de tous les partenariats (Charte, SACEN SA, DIE, ...)
- **Coordination avec les communes**: Bureau technique agglomération
- **Gestion** : mandat «délégué à l'énergie de l'agglomération»
- **Communes propriétaires des bâtiments** : collaboration et mise en œuvre éventuelle



1. 17 septembre 2015 : présentation à l'assemblée d'Agglomération, décision et intégration du processus «Région de l'énergie»
2. Appel d'offre du mandat de «Délégué à l'énergie de l'agglomération» en 2015
3. Dès 2016 : Début du processus, adhésion et réalisation de l'état des lieux